

De **nouvelles modalités de passage des examens nationaux** pour la session 2020 ont été arrêtées pour :

- Le diplôme de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) : les épreuves terminales sont annulées et l'ensemble des épreuves du BTS, à l'instar des baccalauréats général, technologique et professionnel, seront validées à partir des notes du livret scolaire. Deux cas de figure différents sont pris en compte :

1. En premier lieu, pour chaque étudiant de BTS en mesure de présenter un livret scolaire ou de formation, le diplôme national du BTS sera attribué sur le fondement du contrôle en cours de formation déjà effectué et du livret scolaire (moyenne des notes obtenues durant l'année scolaire 2019-2020, à l'exception des notes attribuées pendant le confinement dans les disciplines concernées).

Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives. Ce jury étudiera les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des élèves, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier l'assiduité des candidats jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Sur décision du jury d'examen, les candidats non admis après étude du livret scolaire pourront être autorisés à passer le BTS à la session de septembre.

2. En second lieu, pour les candidats au BTS dont les modalités de scolarisation ne se traduisent pas par la délivrance d'un livret scolaire ou de formation, la session est reportée au mois de septembre. Les candidats passeront les épreuves auxquelles ils étaient normalement inscrits pour la session de juin et les sujets d'examen initialement prévus pourront être utilement mobilisés sans difficulté.

En cas de poursuite d'études supérieures post-BTS, un dispositif particulier permettra de conserver le bénéfice des inscriptions des candidats au BTS, acquises auprès des établissements concernés, jusqu'à la proclamation des résultats à l'examen du BTS.

- Le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) : pour les plus de 20 000 candidats inscrits aux épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) qui devaient se dérouler à compter du 26 mai prochain, il a été décidé du report des épreuves en juillet.

Un arrêté sera prochainement publié actant ces changements de date.